



**ATTESTATION ABSENCE ALLERGENE
CONTAMINATION CROISEE**

Nous,

CIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST
Clichy Pouchet – Bât A
92-98 Bld Victor Hugo
92115 CLICHY

vous précisons que l'origine du sel résulte de l'évaporation de saumures saturées provenant de la concentration de l'eau de mer ou de la dissolution de sel gemme. En conséquence, les procédés de fabrication excluent toute utilisation de produits susceptibles d'apporter les allergènes suivants, listés en annexe II du règlement 1169/2011 :

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales
2. Crustacés et produits à base de crustacés
3. Oeufs et produits à base d'oeufs
4. Poissons et produits à base de poissons
5. Arachides et produits à base d'arachides
6. Soja et produits à base de soja
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
8. Fruits à coque, à savoir amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia et noix du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits
9. Céleri et produits à base de céleri
10. Moutarde et produits à base de moutarde
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
12. Anhydride sulfureux et sulfites
13. Lupin et produits à base de lupin
14. Mollusques et produits à base de mollusque

De même aucun des additifs que nous utilisons pour nos produits ne contient d'allergènes. Le risque de contamination directe ou croisée de nos produits par un ou plusieurs de ces allergènes est nul.

Fait à Aigues-Mortes, le lundi 2 janvier 2023

Grégory FELIX
Responsable Management de la Qualité Clients